

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 33

L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°06-2016 – ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTIONS DE COFINANCEMENT DES PRESTATIONS ASSUREES PAR ARC SUD BRETAGNE AU BENEFICE DES COMMUNES DE CAMOËL – FEREL- PENESTIN - THEHILLAC

M. André PAJOLEC, Président rappelle que, par délibération n° 91-2011 du 5 juillet 2011, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne avait décidé de faire bénéficier aux communes de Camoël, Férel, Pénestin et Théhillac la continuité de certaines prestations préalablement assurées par le SIVOM de La Roche-Bernard dans le cadre de ses compétences. Le point accueil emploi, les chantiers d'insertion, les transports scolaires, l'accueil des gens du voyage ainsi que le centre de secours étaient concernés. A cette liste, il convenait également d'ajouter le « relais gérontologique », assuré jusqu'au 31 décembre 2010 par l'association « Riv'âge », dont étaient membres ces quatre communes. Le Président rappelle également que ces quatre communes ont souhaité, au 30 juin 2012, se retirer de la compétence point accueil emploi.

Ces conventions étant arrivées à échéance au 31 décembre 2014, il est proposé de ne procéder à leur renouvellement que pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016, ceci en raison des conséquences de la Loi NOTRe sur l'exercice de la compétence gens du voyage, qui sera transférée aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017.

Après échanges avec les communes concernées, il est proposé d'offrir aux communes suivantes les prestations ci-après désignées :

- Camoël : Interventions des chantiers d'insertion, prise en charge des élèves dans le cadre des transports scolaires, participation à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pénestin,
- Férel : Interventions des chantiers d'insertion, prise en charge des élèves dans le cadre des transports scolaires, participation à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pénestin et du centre de secours de Nivillac,

Envoyé en préfecture le 05/02/2016

Reçu en préfecture le 05/02/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160202-DELIB_06_2016-DE

- Pénestin : Interventions des chantiers d'insertion, prise en charge des élèves dans le cadre des transports scolaires, participation à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pénestin,
- Théhillac : prise en charge des élèves dans le cadre des transports scolaires et du centre de secours de Nivillac,

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** les conventions de co-financement des prestations assurées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne avec les communes de Camoël, Férel, Pénestin et Théhillac pour les années 2015 et 2016.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/02/16

Le Président,

